

III.  
Traité de  
Worms.

l'auteur des Traités les plus solennels de paix & d'alliance, fortifiés par la garantie du Corps de l'Empire, lesquels assurent à la fille aînée de ce Prince, ainsi qu'à sa postérité, la succession entière & indivisible des Etats héréditaires qui lui sont dévolus; il s'est élevé cependant en Allemagne des troubles qui tendent au renversement de tout équilibre dans l'Europe, qui y mettent en danger la Liberté publique, & exposent le commerce à une ruine évidente; ce qui est d'autant plus à craindre, que les Rois d'Espagne & de Naples, contre la foi de leurs engagements, ont entrepris de faire la conquête des Etats possédés par la Maison d'Autriche en Italie, tellement que le reste de ce Pays-là & les côtes de la Méditerranée se trouvant hors d'état de résister à de pareilles entreprises, se verroient bientôt assujetties à une seule & même Maison: Ainsi le Roi de la Grande-Bretagne, la Reine d'Hongrie & le Roi de Sardaigne, pour prévenir des maux si évidens & des entreprises dont les suites seroient également fatales aux Princes & aux Etats d'Italie, à leur liberté, à leur commerce & à celui des Puissances maritimes dans la Méditerranée, ont résolu d'unir leurs forces & leurs conseils, pour s'opposer d'un commun accord, à l'invasion des Rois d'Espagne & de Naples, & garantir désormais l'Italie de pareils attentats, à l'effet de quoi ils sont convenus des articles suivans.

Ces articles sont au nombre de 18. & précédés de la Convention provisionnelle faite en 1742. entre le Roi de Sardaigne & la Reine de Hongrie, & par laquelle il avoit été stipulé que les deux Puissances agiroient, chacune de leur côté, pour la défense de l'Italie, sans renoncer cependant à leurs droit.

L'Article I. établit une amitié & une alliance perpé-